



SAUVER LES ÉLEVEURS

Les prix de la viande bovine sont au plus bas notamment dans la production de brouards avec des prix moyens autour de 2,30 €/kg vif. En moyenne, pour couvrir l'ensemble des coûts de production (477 €/100 kg vif), il faudrait vendre les bovins maigres 35 % plus cher ! Malgré le remplissage de deux bateaux à destination du Qatar et la Tunisie, les prix restent très bas avec des marchés italiens et espagnols peu actifs.

Le couvre-feu conduit à la fermeture de nombreux restaurants, les pièces nobles bouchères ne s'écoulent plus, entraînant une baisse des cotations. De plus, la France a perdu 250 000 vaches allaitantes en 4 ans entre janvier 2016 et août 2020 et un million de bovins entre 2016 et 2019. Le Limousin perd 64 ateliers allaitants par an et 41 ateliers en Vendée.

Les éleveurs n'ont plus de stocks de fourrage à cause des sécheresses consécutives, ni de trésorerie pour assurer la survie des troupeaux. Les départements ne seront pas retenus en calamité sécheresse car les déficits moyens sont de l'ordre de 20 %. Le taux de perte en fourrage doit dépasser 30 % pour que la commune soit reconnue en état de calamité agricole. Depuis plusieurs années, les prairies subissent de multiples périodes de sécheresse, le MODEF demande la modification du taux à 20 % afin que les départements puissent bénéficier de la reconnaissance de l'état de calamité agricole pour les pertes de récoltes sur fourrage.

Au vu de la gravité de la situation, les éleveurs considèrent que seule une intervention forte de l'État peut sauver l'élevage :

- Une PAC rémunératrice, solidaire, durable qui donne des perspectives aux éleveurs,
- Des mesures d'urgence à hauteur des pertes subies pour faire face à la crise sanitaire,
- Des prix planchers garantis par l'État couvrant les coûts de production et rémunérant le travail paysan (référence Institut de l'Élevage et INOSYS-Réseaux de l'Élevage),
- Pour dégager le marché, le MODEF demande à l'État d'intervenir auprès des fournisseurs de la restauration collective afin qu'il privilégie la viande bovine française,
- L'arrêt des importations de viande bovine en provenance des pays tiers,
- Des mesures de stockage publique,
- La prise en charge des annuités 2020 pour les nouveaux installés,
- Une aide directe pour les éleveurs pour le surcoût des aliments (fourrage et aliment complémentaire) destinée à compenser la perte de fourrage sur les exploitations agricoles.

Il est urgent de sauver les éleveurs, les territoires, les emplois et toute une économie. D'après la FAO, l'élevage contribue à la sécurité alimentaire, joue un rôle important car il fournit des protéines de qualité aux consommateurs et un revenu régulier aux producteurs.

Angoulême, le 27 octobre 2020,
Le Président du MODEF National,
Pierre THOMAS
06 87 43 97 95